



Procès-Verbal du Conseil Municipal de la Ville d'Anor en date du vendredi 12 octobre 2018

Conforme à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales – PV également disponible sur www.anor.fr rubrique vie municipale puis PV du conseil municipal ou sur l'application mobile My Anor à télécharger sur Google Play ou l'App store



l'an deux mil dix-huit, le vendredi douze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Anor s'est réuni dans la salle de Conseil Municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PERAT, Maire, suite à la convocation, adressée à chaque conseiller municipal le quatre octobre, laquelle a également été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi et dans le cadre du respect des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 au Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : ----- 16 conseillers

M. Jean-Luc PERAT, Mme Joëlle BOUTTEFEUX, M. Benjamin WALLERAND ? Mme Marie-Thérèse JUSTICE, M. Bernard BAILLEUL, M. Sébastien GROUZELLE, M. Gérard LEFEBVRE, Mme Christelle BURY, M. Alain GUISLAIN, Mme Bernadette LEBRUN, M. Vincent GILLOT, Mme Jessica HENOUIL, M. Marc FRUMIN, Mme Sandra PAGNIEZ, M. Romuald SANTER, M. Christian POINT.

Absents donnant procuration : ----- 3 conseillers

Mme Lydie LAVENDOMNE donnant procuration à Mme Joëlle BOUTTEFEUX,
M. Sylvain RICHEZ donnant procuration à M. Marc FRUMIN,
Mme Sergine ROZE donnant procuration à M. Christian POINT

Absents : ----- 4 conseillers

M. Christophe LIEBERT, M. Gérard ALLAIRE,
Mme Catherine OUVIER, Mme Harmelle LAVENDOMNE.

PREAMBULE

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et après appel nominatif, il est constaté que le Conseil Municipal peut valablement délibérer, puisque le quorum de 12 conseillers municipaux présents au minimum est atteint.

M. le Maire déclare donc ouverte la séance du Conseil Municipal de la Ville d'Anor du vendredi 12 octobre 2018.

Monsieur Benjamin WALLERAND, 2^{ème} Adjoint au Maire, est nommé secrétaire de séance par l'assemblée conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller ayant communication du relevé de décision ainsi que du procès-verbal complet de la réunion précédente, celle du lundi 18 juin 2018, dans le dossier préparatoire transmis quelques jours avant la séance, Monsieur le Maire propose d'adopter le texte, si ce dernier n'appelle ni observation ni remarque des conseillers présents.

Après appel de ces suggestions à l'assemblée, le relevé de décision et le procès-verbal du lundi 18 juin 2018 sont adoptés sans remarque tels qu'ils sont rédigés.

M. PERAT souhaite rendre un hommage officiel à Mme Edith DUFOSSET née LOMBART, belle-mère de Mme Lydie LAVENDOMNE, décédée le 11 août et à Mme Marie-Rose VANASSCHE, ancienne présidente des AFN, décédée le 5 octobre, une minute de silence est respectée en leur mémoire.

Dans le cadre des pouvoirs exercés par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014, l'information sur le contenu et l'objet des décisions prises, est faite conformément à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit des décisions suivantes : le 30 août, portant modification du prix du ticket tarif D de la Régie Fêtes et Spectacles organisés par la Ville d'Anor à compter du 1er septembre 2018 (15 € au lieu de 12 € auparavant), et le 17 septembre, portant concession de terrain de la parcelle forestière n°23 au profit de M. BOTTIAU Lucien domicilié au 63 rue de Milourd à Anor

pour un loyer annuel de 29,84 € pour une durée de 9 années.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Une information donnée

1 – Conseil Municipal – Information relative au retrait de la délégation consentie à Monsieur Christophe LIEBERT, Conseiller Municipal Délégué

M. le Maire porte à la connaissance des membres présents que par arrêté en date du 11 septembre dernier, il a officialisé le retrait de délégation consentie à M. Christophe LIEBERT à sa demande et compte tenu de sa nouvelle situation professionnelle qui l'éloigne de la Commune et qui ne lui permet plus d'exercer pleinement sa délégation.

Ce dernier reste Conseiller Municipal au sein de notre assemblée.

FINANCES COMMUNALES

94.210 € supplémentaire pour le budget 2018

1 – Décision modificative n°2-2018 – Proposition de décision modificative à apporter au budget de l'exercice 2018

Monsieur le Maire présente le rapport des principales inscriptions budgétaires à intégrer à la décision modificative n° 2 de l'exercice 2018 en accompagnement du tableau de la DM 2 -2018 et se distingue par les principales opérations suivantes :

- l'intégration d'une recette complémentaire non connue lors de l'établissement du budget primitif,

- et l'affectation des dépenses imprévues en fonctionnement mais également en investissement pour couvrir des nouvelles dépenses à engager.

→ La section d'Exploitation

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

supplément de crédits **30.500,00 €**

Pour faire face aux nouvelles dépenses d'investissement, il est nécessaire de réduire le crédit prévisionnel des dépenses imprévues article 022 de – 33.210 € et d'affecter à la section d'investissement une somme de 63.710 € par le biais du virement article 023.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

supplément de recettes **30.500,00 €**

Récemment notifié par le bureau des finances locales des services de la Préfecture du Nord le montant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (le FPIC) nous permet d'affecter une somme complémentaire de recettes de 30.500 €.

→ La section d'Investissement

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

supplément de recettes **63.710,00 €**

La seule recette présente en section d'investissement est le montant du virement provenant de la section de fonctionnement pour un montant de 63.710 €.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

supplément de crédits **63.710,00 €**

Côté dépenses, il est proposé de ventiler l'ensemble de ces crédits sur 10 articles distincts tous regroupés au sein du chapitre 21.

Dans l'ordre croissant du tableau, on retrouve :

- tout d'abord, un crédit complémentaire de 60 € pour ajuster le montant initialement inscrit au budget prévisionnel de 12.938 € nécessaire au règlement de la dernière échéance auprès de l'EPF pour l'acquisition de l'immeuble situé au 12 rue Général De Gaulle, article 2115 terrains bâtis.

- 20.000 € correspondant à un glissement de crédit pour le même montant de l'article 21578 autre matériel et outillage de voirie à l'article 2121 plantations d'arbres et arbustes correspondant à la bonne imputation pour le paiement des travaux forestiers du programme 2018.
- 4.600 € pour permettre le changement des fenêtres et de la porte de la classe de solfège de l'école de musique transformé depuis la rentrée en salle de classe pour l'école du Petit Verger, article 21312 constructions bâtiments scolaires
- 1.200 € pour honorer la facture des assises de la tribune du stade de football dénommée Valéry Boudsocq depuis l'inauguration du Club House Jean-Pierre Carpentier, article 21318 constructions autres bâtiments publics.



- 1.100 € nécessaires au changement de la porte d'entrée de l'appartement du second étage rue Pasteur situé au-dessus de la Maison des Médecines Douces, article 2132 immeubles de rapport.
- 4.200 € de compléments pour la mise en place de coussins berlinois rue d'Hirson, rue du Revin et à la ruelle Vitou, article 2152 installation de voirie.
- 30.000 € pour l'acquisition d'un camion benne double cabine en remplacement de celui affecté aux services des espaces verts âgés de 11 ans dont la culasse fendue n'a pas permis de prolonger sa durée de vie ainsi qu'un crédit de 6.500 € destiné à l'acquisition de quelques vélos électriques dans le prolongement de notre expérimentation sur la mobilité et afin de trouver des alternatives à la voiture individuelle et inventer de nouvelles solutions de mobilité avec les habitants.

- 12.000 € complémentaires pour le programme numérique des écoles et permettre l'installation de 4 nouveaux équipements complets de type TBI composés d'un vidéo projecteur, d'un ordinateur, d'un tableau spécifique, d'un clavier et d'une souris sans fils : 2 pour l'école du Petit Verger et 2 pour l'école Daniel Vincent, article 2183 matériel de bureau et informatique.



- 5.600 € pour couvrir les dépenses d'acquisition de nouveau mobilier scolaire d'une demi-classe de CP dans le cadre des dédoublements de classe pour les écoles du Petit Verger et Daniel Vincent, des armoires permettant de renforcer la sécurité du matériel informatique, article 2184 mobilier.
- 8.450 € au total pour l'installation de stores extérieurs motorisés sur plusieurs chambres et salles de bains du gîte de séjour municipal (5.700 €), pour l'installation d'une caméra au Dojo (750 €) et l'acquisition d'un pupitre et micros pour les manifestations communale (2.000 €), article 2188 autres acquisitions diverses.

Il est également proposé de réduire de 10.000 € le crédit affecté aux dépenses imprévues pour nous permettre d'équilibrer ces nouvelles dépenses.

Après échange, il est décidé de voter à l'unanimité cette proposition modifiant le budget initialement voté en avril dernier.

Coup de pouce à un jeune Anorien pour le 4L Trophy !

2 – Subventions 2018 – Proposition d’attribution de subvention à l’association « Un Max de Ju 4L Trophy »

M. le Maire a été sollicité par Julien DHAMELINCOURT, domicilié rue d’Hirson à Anor qui avec un autre pilote Maxime SERVIEN, participent au rallye 4L Trophy édition 2019, pour un périple en Renault 4L de plus de 6.000 km reliant Biarritz à Marrakech.

M. PERAT, précise qu’il s’agit d’un rallye avant tout solidaire en plus de la compétition avec une démarche éco-citoyenne. Chaque équipe a pour mission de récolter des dons pour l’association « Enfants du désert », ce qui a permis dans les éditions précédentes l’ouverture de nombreuses salles de classes et la scolarisation de nombreux enfants. Lors de la 21^{ème} édition, c’est plus de 42.000 € de dons mais également du matériel médical (fauteuils roulants, béquilles, attelles, oxymètres, pansements, etc...), du matériel informatique (ordinateurs portables, ordinateurs fixes, imprimantes), qui ont pu être collectés.



Il précise, par ailleurs, que le coût total prévisionnel pour l’équipage s’élève à 8.940 € et se décompose de frais d’inscription : 3.150 €, de l’achat de la 4L : 2.500 €, de la préparation de la 4L : 1.000 €, de frais divers : 500 €, des assurances : 590 €, de l’essence et de péages : 900 € et des fournitures scolaires : 300 €.

Cette aide financière apparaîtra par l’intermédiaire d’un emplacement de sponsoring sur leur 4L, apparaissant sur leur voiture mais aussi sur leur site internet (www.unmaxdeju.fr) et leur page Facebook.

Dans ce cadre, M. le Maire propose donc aux conseillers municipaux d’aider ce jeune anorien en attribuant une aide financière de 300 € comme ils ont pu le faire pour d’autres jeunes anoriens.

A l’unanimité, il est attribué une subvention de 300 € à l’association « Un Max de Ju 4L Trophy ».

Aide exceptionnelle pour Mobil’Sport !

3 – Subventions 2018 – Proposition d’attribution de subvention à l’association Mobil’Sport



Dans le cadre de la Fête du Sport, l’association anorienne « Mobil’Sport » a mis en place et organisé cet évènement qui a eu lieu les 21 et 22 septembre dernier au Stade de football et à la salle des sports P. de Coubertin. Cette manifestation a rassemblé de nombreux participants, et à remporter un franc succès.

Afin de soutenir cette association, M. le Maire propose donc aux conseillers municipaux de bien vouloir leur attribuer une subvention.

A l’unanimité, il est attribué une subvention de 800 € à l’association « Mobil’Sport ». M. le Maire adresse également ses remerciements à M. Alexandre BOUTTEFEUX pour la qualité de l’organisation et pour le rayonnement de cette manifestation.

Ça roule pour les actions mobilités de la Commune

4 – Opération My Anor My Mobility – Proposition de poursuite des actions mobilités : Stop Connecté et location de vélos à assistance électrique

Dans le prolongement de l’opération « My Anor My Mobility » la Commune, en partenariat avec le Parc Naturel Régional de l’Avesnois poursuit ses

expérimentations innovantes en matière de mobilité en prenant toute sa part dans la recherche de solutions alternatives et complémentaires à l'usage de la voiture pour réduire ses émissions de CO₂.

Le 29 septembre dernier, la Municipalité a d'ailleurs organisé des ateliers avec les 47 testeurs de la solution d'écoconduite et présenté 2 projets concrets confirmant notre volonté pour une mobilité plus durable.

M. Benjamin WALLERAND, Adjoint en charge de l'aménagement de la commune, de l'urbanisme, du logement, du PLU, de l'eau, du bocage, de la forêt, de l'agriculture et du développement durable, les renvoie d'ailleurs au dossier de presse contenu dans les dossiers préparatoires du Conseil Municipal, qui a également été publié sur le site de la Commune pour découvrir ce premier bilan, et notamment l'opération STOP CONNECTÉ en partenariat avec SNCF Mobilités Hauts-de-France et iDROOM qui sera prochainement déployée ainsi que la politique de développement du vélo que la Commune d'Anor souhaite mettre en place.

En effet, durant tout le mois de juin, 4 VAE ont été mis à disposition des testeurs par le Parc Naturel Régional grâce à une convention avec Avesnois Mobilités et l'association Synergie : 13 personnes ont utilisé un VAE de quelques heures à une semaine entière, principalement des testeurs de l'application WeNow ou leurs conjoints. Les trois-quarts des testeurs ont utilisé un VAE pour la première fois. Ils ont parcouru de 2 à 70 km, avec une moyenne de 40 km, principalement pour du loisir (92 % des testeurs), 40 % au quotidien, dont 3 pour aller à leur travail.

Le résultat de ce test est sans appel : l'ensemble des testeurs sont ravis de leur expérience et d'ailleurs 3 d'entre eux ont déjà franchi le pas en achetant un VAE.

92 % des testeurs seraient prêts à utiliser le VAE plutôt que la voiture s'ils en avaient un, principalement pour des déplacements de loisirs et balades en famille (77 %), mais aussi pour faire des courses (31 %) ou pour se rendre au travail (46 %) sous réserve, pour certains, de beau temps et de ne pas être trop chargé.

Les testeurs de VAE ont formulé des propositions pour promouvoir le vélo et le VAE à Anor : 100 % des testeurs seraient usagers d'un système de location de VAE (le tarif pratiqué serait naturellement un critère important) ou bien intéressés par une aide à l'achat.

Devant ce succès et cet engouement, M. WALLERAND souhaite proposer dès le mois de novembre prochain des essais gratuits à chaque Anorien intéressé afin de prolonger l'expérience et tester l'utilisation des VAE.

Cher à l'achat notamment pour les modèles qualitatifs, la Commune souhaite donc lever ce frein (sans jeu de mot !) pour promouvoir l'usage du VAE. Dans ce cadre, M. WALLERAND propose la mise en place d'un système de location avec option d'achat avec un parc de 4 vélos, afin de vérifier les besoins réels et l'utilité d'un tel dispositif que nous pourrions en 2019, au vu des résultats, réaliser à une plus grande échelle.

Voici les principes et conditions proposés :

- Prêt gratuit aux Anoriens majeurs d'un VAE durant 2 jours pour tester l'usage.
- Location longue durée aux Anoriens majeurs des 3 autres VAE à 1 €/jour soit 30 €/mois avec possibilité de rachat à la fin de la période de location pour un montant égal au prix d'achat moins les locations perçues et les éventuels coûts d'entretien et réparation, avec une priorité aux 47 testeurs ayant répondu favorablement à nos

demandes (si toutefois à l'issu du mois de sollicitation, il resterait des vélos non loués, nous permettront cette location à l'ensemble des Anoriens). En effet, il s'agit d'un test grandeur nature réservé aux testeurs, avant d'élaborer pour le budget prochain des propositions adaptées à l'ensemble des Anoriens et à une plus grande échelle.

Après débat, échanges d'idées et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal s'engage à poursuivre les actions mobilités ayant pour objet la recherche de solutions alternatives et complémentaires à l'usage de la voiture individuelle pour réduire les émissions de CO₂ et notamment l'expérimentation STOP CONNECTÉ et la politique de développement du vélo, et donne son accord sur les modalités pré-citées de mise à disposition de vélos à assistance électrique.

Aide exceptionnelle pour le Syndicat d'Initiative !

5 – Subventions 2018 – Proposition d'attribution de subvention exceptionnelle au Syndicat d'Initiative d'Anor

Lors du Marché de Noël qui se déroulera du 23 au 25 novembre prochain, le Trail de la Culminante aura lieu le samedi 24 novembre.

Dans ce cadre, je vous propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 380 € pour la prise en charge de la reproduction des affiches du Trail par le Syndicat d'Initiative.

A l'unanimité, il est attribué une subvention exceptionnelle de 380 € au Syndicat d'Initiative d'Anor dans ce cadre.

AMENAGEMENT, HABITAT, DOMAINE ET PATRIMOINE COMMUNAL

Une mise à jour des voiries pour une bonne prise en compte de la DGF

1 – Classement voirie communale – Proposition de classement de parcelles du domaine public et mise à jour du tableau de classement des voies communales

M. Jean-Philippe BAR, géomètre au Pôle topographique de gestion cadastrale d'Avesnes-sur-Helpe, dans le cadre de son travail de simplification et de réduction du nombre de parcelles, demande de procéder au classement en domaine public de l'Allée des Mésanges, de l'Allée des Chardonnerets et de

l'Impasse de la rue du Petit Canton qui permettra également de mettre à jour en conséquence le tableau de la voirie communale.

OJ CM 4-1
Classement en domaine public

Incorporation dans le domaine public de l'Allée des Chardonnerets pour 89 ml des parcelles D 2471

Le classement est l'acte administratif qui confère à une route son caractère de voie publique et la soumet au régime juridique du réseau auquel elle se trouve incorporée. Cela permet d'avoir une meilleure protection du domaine routier, des pouvoirs de police plus étendus, le respect des normes de sécurité et d'entretien, mais également un nouveau calcul de la dotation globale de fonctionnement.

OJ CM 4-1
Classement en domaine public -

Incorporation dans le domaine public de l'Impasse du Petit Canton pour 52 ml parcelle D 1743

Depuis, la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II a modifié l'article L 141-3 du code de la voirie routière qui prévoit désormais que la procédure de classement ou déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Les 3 projets de classement ne portent pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la

voie, et M. le Maire propose donc aux conseillers municipaux de bien vouloir procéder à ces 3 classements dans la voirie communale.

l'aspect d'une rue par les seuls chemins existants avant 1959.

Ils appartiennent au domaine privé de la Commune et contrairement aux voies communales, ils sont prescriptibles et aliénables. Par ailleurs, aucune obligation d'entretien n'est faite à la Commune. Pour assurer la praticabilité du chemin, le Maire a obligation de conservation, c'est-à-dire de préserver l'emprise du chemin dans le patrimoine communal.

C'est également pour cette dernière raison que j'ai souhaité la réalisation de ce travail afin de préserver et de conserver ces chemins de manière un peu similaire au travail effectué pour le petit patrimoine au travers du PLU.

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de bien vouloir s'exprimer sur ce recensement ainsi que sur les propositions de dénomination de certains chemins qui en sont dépourvus qui permettront de mieux les situer.



Il s'agit de la VC n°225 : Allée des Mésanges soit 140 ml - parcelles B 1133 et 1149, de la VC n°226 : Allée des Chardonnerets soit 89 ml – parcelle D 2471, et de la VC n°227 : Impasse du Petit Canton soit 52 ml – parcelle D 1747.

A l'unanimité, il est décidé de procéder à ces 3 classements dans le domaine public.

Une décision utile à la conservation et à la préservation des chemins ruraux

2 – Chemins ruraux – Proposition d'approbation du recensement des chemins ruraux

Contacté par l'association pour la défense des chemins ruraux des Hauts-de-France en juin 2017 pour effectuer le recensement des chemins ruraux en Hauts-de-France avec les communes volontaires, M. le Maire a répondu positivement pour que ce dernier puisse s'effectuer. D'autant plus que ce service est totalement gratuit puisque l'association reçoit des financements notamment de l'Union Européenne fonds FEDER-FSE, de la Région Hauts-de-France et de la Fédération Régionale des Chasseurs Hauts-de-France.

Ce dernier recensement permet une meilleure connaissance du réseau mais également de mieux les conserver et ainsi les préserver.

Pour rappel, constituent des chemins ruraux les voies qui appartiennent aux communes, qui sont affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales et enfin qui ne présentent pas

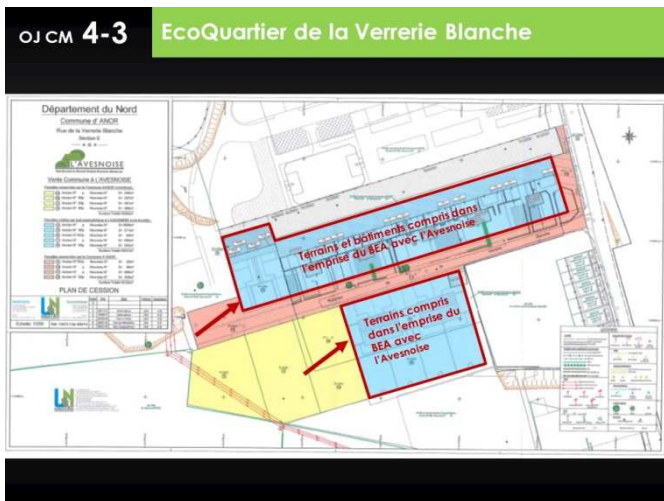
OJ CM 4-2 Recensement des chemins ruraux



Après vote et à l'unanimité, il est approuvé le recensement des 54 chemins ruraux, leur dénomination pour ceux qui en sont dépourvus à l'aide du tableau.

Confirmation du bail emphytéotique pour l'EcoQuartier de la Verrerie Blanche avec l'Avesnoise

3 – EcoQuartier de la Verrerie Blanche – Proposition de bail emphytéotique au profit de la SA d'HLM l'Avesnoise pour la restructuration et réhabilitation d'un coron de 10 logements en 7 logements individuels locatifs et garages et pour la construction de 6 logements locatifs neufs et garages dans le cadre de la requalification de la friche de la Verrerie Blanche



Dans le cadre du projet de requalification de la friche de la Verrerie Blanche en un véritable EcoQuartier et notamment sa phase 1 actuellement en cours de réalisation, notre partenaire bailleur, la SA d'HLM l'Avesnoise, associé depuis l'origine du projet s'est engagé à participer activement à cette opération en réalisant notamment plusieurs logements locatifs.

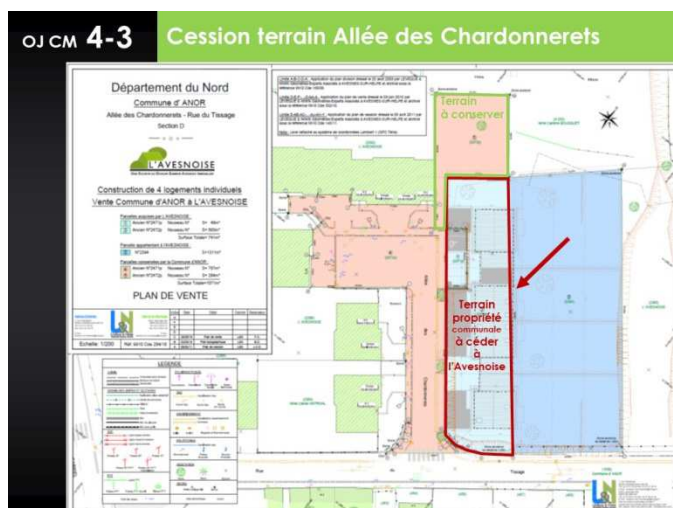
Plus précisément, la restructuration et la réhabilitation du coron de 10 logements en 7 logements avec garages ainsi que la construction de 6 logements neufs avec garages également.

Le projet étant aujourd'hui passé dans une phase opérationnelle et le géomètre ayant réalisé les délimitations cadastrales préalables et nécessaires, Mme Joëlle BOUTTEFEUX, Adjointe en charge des travaux, du cadre de vie, de l'embellissement et des grands projets structurants, propose aux conseillers municipaux de donner en location l'ensemble immobilier nécessaire à la réalisation de cette opération sous la forme d'un bail emphytéotique régi par les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques et celui des collectivités territoriales.



Dans le cadre de l'opération précitée, qui revêt un caractère d'intérêt général, Mme l'Adjointe propose donc aux conseillers municipaux de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

Après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les modalités de cette opération à réaliser par la SA d'HLM l'Avesnoise qui consiste à la restructuration et la réhabilitation du coron de 10 logements en 7 logements avec garages ainsi que la construction de 6 logements neufs avec garages également, et de donner en location à la SA d'HLM l'Avesnoise, au moyen d'un bail emphytéotique pour une durée de 55 années et moyennant un loyer nul, l'ensemble immobilier constitué par le coron ouvrier à réhabiliter en 10 logements ainsi que l'ensemble des terrains d'assiette nécessaire à la réalisation du projet repris au cadastre sous la section E n°831-832-837-839 et 841 pour une superficie totale de 3.227 m² et classé au PLU de la Commune en zone UBa.



1 cession = 4 nouveaux logements pour le Tissage

4 – Allée des Chardonnerets – Le Tissage – Proposition de cession de parcelles à la SA d'HLM l'Avesnoise

Par délibération en date du 18 juin dernier, le Conseil Municipal a autorisé la cession de parcelles à la SA d'HLM l'Avesnoise dans le cadre de l'opération d'extension du Tissage nécessaire à la construction de 4 nouveaux logements jumelés le long de la voirie existante de l'allée des Chardonnerets.

Néanmoins, la SA d'HLM l'Avesnoise ne souhaite être propriétaire que de l'emprise nécessaire à la construction des 4 logements et jardins. Ce qui a pour

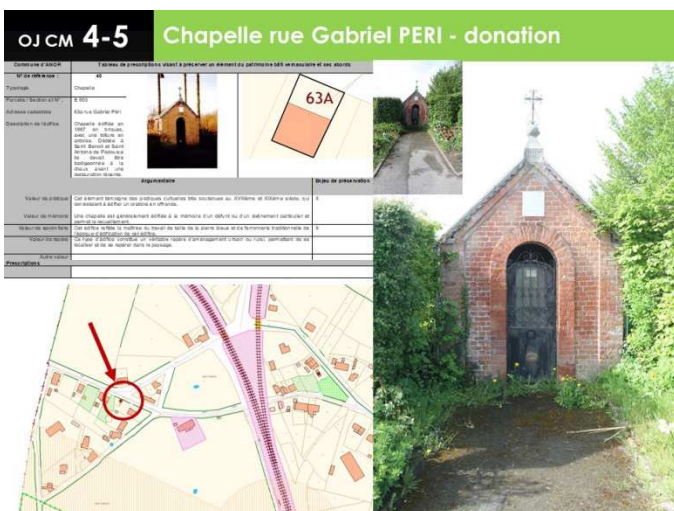
conséquence de réduire la surface à céder et de la faire passer de 976 m² initialement à 741 m² aujourd'hui.

Mme Joëlle BOUTTEFEUX, Adjointe, propose donc aux conseillers municipaux de délibérer à nouveau et de proratiser le prix sur cette dernière surface.

Après vote à l'unanimité, il est décidé la cession des parcelles de terrain à bâtir situées le long de la voirie communale de l'allée des Chardonnerets au profit de la SA d'HLM l'Avesnoise dans le cadre de l'opération de construction de 4 nouveaux logements en extension de la résidence du Tissage. Par ailleurs, il est précisé que ces 2 parties de terrains représentent une surface totale de 741 m² ; le tout classé au PLU en zone UC, et fixe le prix de vente à 13.664 € conformément au prorata de la surface basé sur l'évaluation réalisée par le service des Domaines.

Donation acceptée pour la chapelle St Benoît

5 – Chapelle Saint-Benoît – rue Gabriel Péri – Proposition d'acceptation de la donation d'une chapelle située rue Gabriel Péri de Madame Geneviève JAMES au profit de la Ville d'Anor



Par courrier en date du 25 juin 2018, Mme Geneviève JAMES domiciliée dans l'Etat de New York, précisément à Buffalo aux Etats-Unis, propriétaire de la chapelle Saint Benoît située rue Gabriel Péri, souhaite transmettre son bien pour en permettre sa sauvegarde.

Elle indique dans cette correspondance avoir hérité de cette chapelle il y a déjà quelques années et que compte tenu de ses 85 printemps, de son éloignement et celui de ses enfants, elle ne pourra assurer la pérennité ni l'entretien de cet édifice religieux.

M. le Maire a répondu à sa sollicitation par courrier en date du 19 juillet en la remerciant tout d'abord de son geste et de sa préoccupation de sauvegarde du patrimoine que le conseil municipal partage notamment au travers de sa politique spécifique (programme pluriannuel de sauvegarde, de rénovation et de valorisation du petit patrimoine) et en lui indiquant qu'il soumettrait cette proposition de donation lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

C'est la raison pour laquelle, M. Benjamin WALLERAND, Adjoint, propose aux conseillers municipaux, si ils en sont d'accord d'accepter cette donation qui fera l'objet non pas d'une délibération mais d'une décision puisque la délégation qu'ils lui ont accordé en mars 2014 lui permet d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges. Néanmoins, il a souhaité les associer pour recueillir leur avis.

Nouveau dossier de subvention façades

6 – Programmation pluriannuelle 2018-2020 de rénovation de façades – Proposition d'attribution des subventions municipales aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation de façade

Par délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2017, il a été décidé de renouveler l'opération pluriannuelle de rénovation de façades sur l'ensemble du territoire communal pour la période 2018-2020.



M. le Maire rappelle en quelques mots les éléments de cet engagement, qui sont identiques aux précédentes opérations avec un taux de participation de 30 % du montant H.T. des travaux dans la limite d'un plafond de 22.800 € par immeuble, des crédits ouverts de

20.000 € sur 3 exercices 2018-2019-2020 soit 20.000 €/an, et un ordre de priorités qui correspond à l'ordre d'arrivée des demandes.

Depuis la dernière réunion de Conseil, M. le Maire a reçu 1 demande et il convient à ce titre de s'exprimer conformément à notre engagement du 14 décembre 2017.

Après vote à l'unanimité, il est décidé d'attribuer la subvention à M. Olivier BLANCHARD de 689,61 € pour le rejointement d'une façade située au 34 rue du Petit Canton, dans le cadre de la politique de soutien au programme pluriannuel 2018-2020 de rénovation de façades.

PERSONNEL COMMUNAL

Une précision pour les retraités

1 – Plurélya – Précision à apporter à la bonification épargne chèques-vacances accordée aux agents

Déjà depuis quelques années, la Commune accorde une bonification égale à celle accordée par Plurélya aux agents ayant souscrit une épargne chèques-vacances.

Néanmoins, le service d'Appui au Réseau de la division secteur Public Local via le Centre des Finances Publiques de Fourmies indique que la délibération du Conseil Municipal ne mentionne pas les agents retraités.

C'est la raison pour laquelle, M. PERAT propose de délibérer à nouveau afin de préciser que les bénéficiaires de la participation communale sont les agents de la Commune y compris les agents retraités.

Après vote à l'unanimité, il est décidé de compléter la délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Anor du 30 juin 2017 relative à la bonification épargne chèques-vacances accordée aux agents, et d'accorder chaque année aux agents épargnants y compris les agents retraités le même montant accordé par Plurélya dans le cadre de la bonification de la prestation Epargne chèques-vacances en ajoutant le montant supplémentaire de la CSG pour obtenir la même bonification accordée par Plurélya.

Du bon à la carte cadeau pour les contrats aidés

2 – Bons d'achat au Personnel Communal – Proposition de nouvelles modalités (carte cadeau) pour la délivrance des bons de fin d'année aux contrats aidés

Par délibération en date du 11 décembre 2013, le Conseil Municipal avait indiqué que le montant des bons d'achat s'applique à la durée de travail quel que soit le type de contrat aidé. Il a été fixé à 280 € pour les contrats aidés à temps plein et à 182 € pour les contrats aidés à temps non complet sous forme de bons d'achats délivrés par la Commune.

Afin de simplifier les démarches au niveau comptable et apporter plus de souplesse en permettant de réaliser des achats en plusieurs fois, M. PERAT propose de transformer les bons d'achats en « carte cadeau ». Il précise que les montants restent inchangés.

Après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les nouvelles modalités pour la délivrance des bons de fin d'années aux contrats aidés sous forme de « carte cadeau ».

EPCI, SYNDICATS ET ORGANISMES DIVERS

Le rapport de la CCSA est approuvé

1 – Communauté de Communes Sud Avesnois – Communication du rapport d'activité 2017 de la CCSA

Conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'EPCI.

Ce rapport, fait l'objet d'une communication par le Maire de chaque commune membre au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.



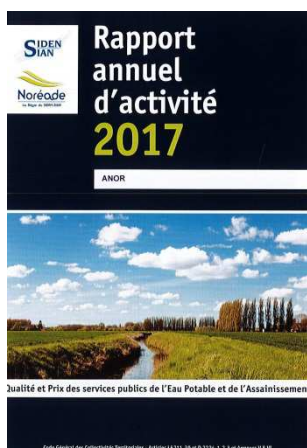
Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les conseillers municipaux ont obtenu le contenu de ce rapport pour l'exercice 2017 et M. le Maire leur demande de bien vouloir émettre un avis sur ce dossier.

Après échanges, le Conseil Municipal n'émet pas de remarque particulière.

Pas de remarque pour le rapport d'activités Eau et Assainissement

2 – SIDEN-SIAN – Rapport annuel d'activités 2017 sur la qualité et prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement sur le territoire d'Anor



M. PERAT expose aux conseillers municipaux que Monsieur le Président du SIDEN –SIAN a fait parvenir un dossier personnalisé reprenant les principaux éléments relatifs au service de distribution d'eau potable et d'assainissement de la commune, intitulé « Rapport Annuel d'activités 2017 », dont quelques extraits sont joints dans leurs dossiers.

Conformément aux articles L.5211-39 et D.2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIDEN-SIAN précise le texte intégral du rapport d'activités portant sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement ainsi que le Compte Administratif de l'exercice 2016 et son rapport de présentation sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.noreade.fr, site de la Régie du SIDEN-SIAN.

Après échanges, le Conseil Municipal n'émet pas de remarque particulière.

Rapport d'activité gaz sans remarques particulières

3 – Gaz Réseau Distribution de France – Synthèse du compte rendu annuel d'activité de la concession gaz sur le territoire communal pour l'année 2017

Monsieur PERAT expose que Monsieur Didier COUSIN, Directeur Territorial Nord de GRDF a fait parvenir la synthèse du compte-rendu d'activités 2017 de la concession gaz de la Commune.

Celle-ci présente la qualité de la distribution, la surveillance des réseaux, le développement des réseaux, les quantités acheminées, les recettes d'acheminement, ainsi que des éléments relatifs au patrimoine et notamment la longueur du réseau.

Il rappelle que la distribution publique de gaz naturel sur notre Commune est confiée à GRDF par un contrat de concession rendu exécutoire le 1^{er} juillet 1998 pour une durée de 30 ans.

Après échanges, le Conseil Municipal n'émet pas de remarque particulière.



SUIVI DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne le détail des différents montants et l'origine des financements obtenus dans le cadre de la constitution des différents dossiers montés par la commune.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Cette partie de débat donne aux membres du Conseil Municipal l'information relative au rapport d'activité 2017 de la Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais, du rapport d'activité 2017 de Réussir en Sambre Avesnois, et de l'opération « Cueillons la nature » participation de l'école maternelle Les P'tits Loups du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements obtenus, notamment de l'association « Les Géocacheurs de l'Avesnois » pour l'attribution de la subvention 2018, de l'Equipe Educative de l'école Daniel Vincent à M. le Maire et au Service Technique de la Commune pour les divers travaux effectués dans l'école, de l'association « A la croisée des savoir-faire » pour le soutien de la Commune et de la CCSA dans l'élaboration de leurs portes ouvertes des 15 et 16 septembre dernier, de Mlle Audrey PAGNIEZ pour la subvention accordée pour sa participation aux championnats du monde de Canicross en Pologne, de Mme Bernadette DOBBELSTEIN et toute la famille pour

le soutien lors du décès de M. Jean-Jacques DOBBELSTEIN, son époux, de Mme Evelyne PAPON et toute la famille pour le soutien lors du décès de M. Paul PAPON, son époux, et de M. ANSEL René pour le tee-shirt, la casquette et le coupe-vent offerts par la Municipalité pour sa participation au marathon à Millau (Aveyron).

QUESTIONS ECRITES

L'épuisement de l'ordre du jour ayant été atteint, et aucune question n'ayant été réceptionnée, la séance est levée à 21 h.